

techniques de l'industrie, des universités et des groupes de recherche avec les pays étrangers. Elle s'occupera de trouver les solutions des problèmes plus complexes pour lesquelles les autres unités n'ont ni le temps ni les ressources voulues.

Perspective: la loi nationale sur les transports a prévu l'établissement d'une division de recherche à la Commission canadienne des transports. Cette division a été organisée et je pense que vous aurez l'occasion de l'examiner demain.

La répartition des responsabilités quant à la recherche entre le Ministère et la Commission canadienne des transports a été faite d'après le principe que la recherche opérationnelle du ministère, des chemins de fer nationaux et d'Air Canada, ainsi que celles qui est inhérente aux besoins immédiats du ministre et du sous-ministre sera exécutée au Ministère même.

Ceci s'appliquera aux appels faits au ministre à l'encontre de décisions de la Commission et aussi, dans une certaine mesure à l'examen indépendant de certaines recommandations politiques de la Commission.

La Division de recherche de la Commission se trouvera ainsi libérée des interruptions et des changements de priorités résultant des besoins urgents du ministre et du sous-ministre et pourra concentrer ses efforts sur la solution des problèmes à long terme et sur le développement de réseaux de transport efficaces et économiques.

Au cours de vos délibérations, vous découvrirez sans doute que le coût total de la recherche en vue de la solution des problèmes de transport n'est pas en rapport avec le coût des transports nationaux et qu'il y aurait lieu d'accélérer le travail de recherche de diverses agences. Telle est mon opinion. Merci.

Le président: Je vous remercie. La parole est maintenant à M. Williamson.

M. H. J. Williamson (directeur de la Direction des télécommunications et de l'électronique du ministère des Transports): Je vous remercie, monsieur le président et honorables sénateurs, de l'occasion que vous m'offrez de vous expliquer le travail de recherche et de développement de la Direction des télécommunications et de l'électronique des services de l'air du ministère des Transports.

Les efforts déployés en vue de la recherche appliquée, c'est-à-dire de l'application de la technologie à la solution des problèmes opérationnels des divisions, des services et des agences qui sont nos clients, sont en général encourageants et intéressants.

Lorsque je dis que nous faisons partie des services de l'Air, cela ne signifie pas que notre responsabilité est limitée à cette sphère, vu que nous nous occupons aussi de divers aspects des services de la marine et de certaines activités du service météorologique qui se rattachent à l'aviation civile et naturellement à nos propres fonctions des télécommunications et de l'électronique.

Je suis heureux et je me sens plus confiant, du fait de la présence avec moi ce matin de M. Frank Bentley, chef de notre Division de recherche et de développement, qui a toute la compétence voulue pour répondre aux questions relatives à l'équipement ou aux installations de systèmes en cours ou déjà en service pendant la période qui a fait l'objet du mémoire.

La manière dont j'aborderai mon sujet est peut-être un peu différente de celle de mes collègues, mais je ne prolongerai pas cette discussion. Toutefois, M. Bentley et moi-même nous efforcerons de répondre à vos questions et d'expliquer les parties du mémoire qui vous intéressent plus particulièrement ou les autres sujets qui relèvent de notre compétence.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Williamson. Finalement, nous entendrons M. McIntyre.

M. D. P. McIntyre (Chef de la Division de la recherche et de la formation de la Direction de la météorologie du ministère des Transports): Monsieur le sénateur Lamontagne, honorables sénateurs, c'est un grand plaisir pour moi que d'exprimer au nom de notre directeur, M. Noble, le désir de la Direction de la météorologie de contribuer activement à vos délibérations. Nous jugeons que vous accomplissez un travail extrêmement important et nous espérons pouvoir y contribuer dans une certaine mesure.

La Direction de la météorologie est peut-être l'un des plus anciens et des plus respectés des services scientifiques du gouvernement, puisqu'il existait déjà depuis plusieurs décennies lors de la Confédération.